

Effectif légal du Conseil: 38  
Membres en exercice: 38  
Membres Présents : 23  
Votants : 30  
Abstentions : 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**De la Communauté de Communes des Olonnes**  
**SEANCE DU VENDREDI 12 JUIIN 2015**

**98. NCR 2015 – 2018 : LANCEMENT ET VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS**

L'an DEUX MIL QUINZE,

Le Vendredi 12 JUIIN à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Olonnes s'est réuni en séance publique, à la Pépinière d'entreprises à Olonne sur Mer, à la suite de la convocation adressée le Vendredi 5 JUIIN 2015.

**Etaient présents :**

Conseillers communautaires de la ville des SABLES D'OLONNE :

- |                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| - Hortense DE BEAUCHAINE | - Brigitte TESSON |
| - Pascale BALLE          | - Annie COMPARAT  |
| - Armel PECHEUL          | - Gérard MERCIER  |
| - Frédéric CHENECHAUD    |                   |

Conseillers communautaires de la ville du CHATEAU D'OLONNE :

- |                       |                         |
|-----------------------|-------------------------|
| - Isabelle DOAT       | - Jean-Pierre CHAPALAIN |
| - Jean-Pierre BOILEAU | - Bernard CODET         |
| - Mauricette MAUREL   | - Annick BILLON         |
| - Anthony PITALIER    | - Chantal MEREL         |

Conseillers communautaires de la ville d'OLONNE SUR MER :

- |                         |                    |
|-------------------------|--------------------|
| - <b>Yannick MOREAU</b> | - Florence PINEAU  |
| - Alain BLANCHARD       | - Simon AVRIL      |
| - Christine DELPIERRE   | - Bernard MARCHAND |
| - Sophie LOPEZ          | - Nicole LANDRIEAU |

SOUS-PREFECTURE  
DES SABLES D'OLONNE  
24 JUIIN 2015  
COURRIER ARRIVE

**Etaient excusés:**

- **Didier GALLOT**, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Armel PECHEUL
- Michel BAUDUIN, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Pascale BALLE
- Catherine BROSSARD, conseillère communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Hortense DE BEAUCHAINE
- Brigitte GAUVIN conseillère communautaire des Sables d'Olonne,
- Lionel PARISET, conseiller communautaire des Sables d'Olonne,
- Loïc PERON, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Frédéric CHENECHAUD
- Gérard MONGELLAZ, conseiller communautaire des Sables d'Olonne,
- **Joël MERCIER**, conseiller communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Isabelle DOAT
- Philippe RATIER, conseiller communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Jean-Pierre BOILEAU
- Annick TRAMECON, conseillère communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Chantal MEREL
- Gérard HECHT, conseiller communautaire d'Olonne sur Mer
- Lucette ROUSSEAU, conseillère communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Christine DELPIERRE
- Nathalie SILARI, conseillère communautaire, donne pouvoir à Sophie LOPEZ
- Frédéric BENELLI, conseiller communautaire d'Olonne sur Mer
- Didier JEGU, conseiller communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Florence PINEAU

**Madame Florence PINEAU est élue secrétaire de séance**

**98. NCR 2015 – 2018 : LANCEMENT ET VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS**

Dans le cadre de sa politique contractuelle des territoires, le Conseil Régional des Pays de la Loire a mis en place les Nouveaux Contrats Régionaux (NCR), d'une durée de 3 ans, qui succèdent, depuis 2011, aux Contrats Territoriaux Uniques (CTU).

Deux Contrats Territoriaux Uniques (CTU) ont été signés entre le Conseil Régional des Pays de la Loire, la Communauté de Communes des Olonnes et la Communauté de Communes de l'Auzance et de la Vertonne sur les périodes 2007 – 2010 puis 2011 – 2014.


Le 2<sup>ème</sup> CTU va prochainement s'achever et les deux Communautés de Communes ont souhaité anticiper cette échéance pour être en capacité de signer le Nouveau Contrat Régional (NCR) dès le mois de septembre 2015.

Comme pour les CTU, le périmètre de contractualisation retenu comprend la Communauté de Communes des Olonnes ainsi que la Communauté de Communes de l'Auzance et de la Vertonne, et la Communauté de Communes des Olonnes est la collectivité publique désignée comme chef de file du NCR.

Après différentes réunions, les élus de la Communauté de Communes des Olonnes ainsi que les élus de la Communauté de Communes Auzance et Vertonne ont finalisé le dossier du NCR 2015-2018.

Ce dernier comprend 10 actions de plus de 7 millions d'euros d'investissements pour une dotation régionale de 3 010 000 €.

Éléments d'information relatifs à la répartition de la dotation régionale :

	Répartition EPCI- Communes	%	Répartition entre les EPCI, Communes CCO et CCAV	%	Répartition initiale	Fléchage d'une partie de la subvention CCO	Répartition finale			
CCO	1 806 000	60	1 517 040	84	1 517 040	 600 000€	917 040			
CCAV			288 960	16	288 960		288 960			
Olonne-sur-Mer	1 204 000	40	1 012 000	84	287 048		287 048			
Les Sables d'Olonne					424 027		1 024 027			
Château d'Olonne					300 925		300 925			
Ile d'Olonne					80 640		80 640			
Sainte Foy					192 000		16	63 360	<i>Considérant l'intérêt intercommunal de l'opération d'institut d'enseignement supérieure portée par la Ville des Sables</i>	63 360
Vairé					48 000		48 000			
<b>Total</b>					<b>3 010 000</b>	<b>100</b>	<b>3 010 000</b>	<b>/</b>	<b>3 010 000</b>	<b>3 010 000</b>

Le 24 avril 2015, le programme d'actions a reçu l'avis favorable du Comité de Suivi composé du Vice-Président de la Région, des élus de la CCO et de la CCAV ainsi que des membres du Conseil de Développement.

La Communauté de Communes des Olonnes y a inscrit l'opération « Construction du Centre Numérimier ».

Ce centre abritera à la fois un hôtel d'entreprises, un espace co-working et un pôle formation dans un premier temps. La fonctionnalité, la modularité et la possibilité de réaliser une extension seront les éléments clés de l'opération. Selon l'attractivité du bâtiment pour les jeunes entreprises du numérique, ces travaux pourraient constituer une 1<sup>ère</sup> tranche. C'est pourquoi, la Communauté de Communes va travailler à la rédaction d'un cahier des charges évolutif.

Afin d'optimiser les espaces, des surfaces seront mutualisées entre l'hôtel et le pôle formation, comme l'accueil, l'espace détente, la salle de réunion, le local reprographie, les sanitaires...

- ⇒ L'hôtel d'entreprises constituera une offre d'hébergement pour les entreprises de la filière numérique en création, en développement ou matures ;
- ⇒ Le pôle formation ;
- ⇒ L'espace co-working est un espace de travail collaboratif en réseau, dédiés aux travailleurs nomades ou semi nomades, en phase de développement d'un projet en lien avec le numérique (ou non) et qui ont besoin de confronter leurs idées.

La vocation de ce site sera de devenir un espace dédié à l'économie numérique et un lieu de partage pour les professionnels et étudiants de la filière.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Messieurs Simon AVRIL, Anthony PITALIER et Gérard MERCIER):**

- **D'approuver le projet sous maîtrise d'ouvrage communautaire « Construction du Centre Numérimier » et son inscription dans le programme d'actions du NCR 2015-2018 ;**
- **De valider le Nouveau Contrat Régional du Pays des Olonnes, de l'Auzance et de la Vertonne 2015-2018 en approuvant son programme d'actions et son tableau financier conformément à l'annexe jointe.**

Certifié exécutoire

par le Président,  
compte tenu de la  
réception en sous-  
préfecture le :

24 JUIN 2015

et de la  
publication : 24 JUIN 2015

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne, les jour, mois et an susdits.

SOUS-PREFECTURE  
DES SABLES D'OLONNE  
24 JUIN 2015

COURRIER ARRIVEE



Yannick MOREAU

Président de la  
Communauté de Communes des Olonnes

NB : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil communautaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLONNES 3 avenue Carnot 85100 LES SABLES D'OLONNE  
Tél : 02.51.23.84.40 Fax : 02.51.32.02.87 Email : [info@cc-olonnes.fr](mailto:info@cc-olonnes.fr) Site : [www.cc-olonnes.fr](http://www.cc-olonnes.fr)

**PAYS DES OLNES AUZANCE ET VERTONNE - NCR 2015 - 2018**  
**TABLEAU RECAPITULATIF DE PRESENTATION DES ACTIONS**

Date de début du contrat :

Date d'échéance du contrat :

Champ d'intervention du Contrat	N°	Intitulé des actions	Maître d'ouvrage	Montant global estimatif en €	HT / TTC	Plan de financement prévisionnel				Date rétro-activité	Insc Unesco	Insc PNR	CPER	Dim Inter-comm.
						Maître d'ouvrage	Région (contrat)	%	Région hors contrat					
1. Economie et emploi	1	Construction du Centre Numérim	Communauté de Communes des Olonnes	1 480 000	HT	296 960	913 040	63	0		Non	Non	Non	Oui
	2	Création d'un Institut d'Enseignement Supérieur	Ville des Sables d'Olonne	1 410 415	HT	386 388	1 024 027	73	0	31/03/2015	Non	Non	Non	Oui
	3	Montée en débit ADSL à L'île d'Olonne et à Sainte Foy	Communauté de Communes de l'Auzance et de la Vertonne	104 000	HT	55 120	48 880	47	0	01/01/2015	Non	Non	Non	Oui
	4	Création d'une maison des randonnées et des loisirs de pleine nature à Vairé	Communauté de Communes de l'Auzance et de la Vertonne	500 000	HT	158 920	240 080	48	16 000		Non	Non	Non	Oui
<b>Sous Total 1</b>				<b>3 474 415</b>		<b>897 388</b>	<b>2 226 027</b>	<b>64</b>	<b>16 000</b>					
2. Environnement, énergie et transports	5	Aménagement des espaces naturels côtiers	Ville de Château d'Olonne	2 350 000	HT	1 989 075	300 925	13	0		Non	Non	Non	Oui
<b>Sous Total 2</b>				<b>2 350 000</b>		<b>1 989 075</b>	<b>300 925</b>	<b>13</b>	<b>0</b>					
3. Solidarités humaines et territoriales	6	Travaux de mise en valeur de l'entrée Nord-Ouest de l'agglomération	Ville d'Olonne-sur-Mer	600 000	HT	312 952	287 048	48	0		Non	Non	Non	Oui
	7	Aménagement de l'espace naturel et patrimonial de la Vrignais à Vairé	Commune de Vairé	170 560	HT	113 760	48 000	28	0		Non	Non	Non	Oui
	8	Aménagement du parc de loisirs	Commune de Sainte Foy	211 000	HT	147 640	63 360	30	0	01/01/2015	Non	Non	Non	Oui
	9	Rénovation et extension de l'espace du Pré Neuf	Commune de L'île d'Olonne	523 500	HT	351 660	80 640	15	19 200		Non	Non	Non	Oui
<b>Sous Total 3</b>				<b>1 505 060</b>		<b>926 012</b>	<b>479 048</b>	<b>32</b>	<b>19 200</b>					
4. Ingénierie	10	Soutien au Conseil de Développement	Communauté de Communes des Olonnes	5 000	HT	1 000	4 000	80	0	01/01/2015	Non	Non	Non	Oui
<b>Sous Total 4</b>				<b>5 000</b>		<b>1 000</b>	<b>4 000</b>	<b>80</b>	<b>0</b>					
<b>Total</b>				<b>7 334 475</b>		<b>3 813 475</b>	<b>3 010 000</b>	<b>41</b>	<b>35 200</b>					